



MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

DIRECTION TERRITORIALE AUVERGNE-RHONE-ALPES

ACHAT DE FOURNITURES COURANTES

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)
COMMUN AUX 5 LOTS**

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

(Passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5
du Code de la commande publique)

PROCEDURE n° 2026-8830-009

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIQUETS, JALONS, TUTEURS,
PROTECTIONS INDIVIDUELLES POUR LES FORÊTS PUBLIQUES DE LA
DIRECTION TERRITORIALE AUVERGNE-RHONE-ALPES**

1 VOLUME - ECONOMIE GENERALE

La présente procédure a pour objet la fourniture et la livraison de petits matériels pour la mise en place et la protection des plantations forestières sur le territoire de la Direction Territoriale (DT) Auvergne-Rhône-Alpes, comprenant les départements suivants : Ain, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.

A titre indicatif, les besoins sont précisés dans l'estimatif joint au DCE.

2 DETAIL DES FOURNITURES

2.1 LOT 1 - Fourniture de tuteurs en robinier

Les tuteurs en robinier utilisés, en soutien des gaines de protection individuelles, ainsi qu'en repérage de plants, ont les caractéristiques suivantes :

- sciés 4 faces, épointés 4 faces, équarris, sans chanfrein - section 22/22 mm et hauteur 0,80 m ; 1,50m ;
- sciés 4 faces, épointés 4 faces, équarris, sans chanfrein - section 27/27 mm et hauteurs 1,60 m et 1,80 m.

2.2 LOT 2 - Fourniture de tuteurs en châtaignier

Les tuteurs en châtaignier utilisés, en soutien des gaines de protection individuelles, ainsi qu'en repérage de plants, ont les caractéristiques suivantes :

- sciés 4 faces, épointés 4 faces, équarris, sans chanfrein - section 22/22 mm et hauteur 0,80 m ; 1,50m ;
- sciés 4 faces, épointés 4 faces, équarris, sans chanfrein - section 27/27 mm et hauteurs 1,60 m et 1,80 m ;
- sciés non écorcés, épointés – périmètre 9/11 cm , hauteur 1,5m.

2.3 LOT 3 - Fourniture de jalonnets en bambou

Les jalonnets en bambou utilisées, en soutien des gaines de protection individuelles, ainsi qu'en repérage de plants, auront les caractéristiques suivantes :

- diamètre 8/10 mm et de hauteur 1,20 m ;
- diamètre 10/12 mm et de hauteur 1,20 m à 1,50 m ;

2.4 LOT 4 - Fourniture de Protections individuelles de type manchon

Les protections individuelles utilisées pour protéger les plants de la dent du gibier auront les caractéristiques suivantes :

- Gaine lapin/lièvre de diamètre 14 cm et 30 cm et de 0,60 m et 0,70 m de hauteur
- Gaine chevreuil de diamètre 14 cm, 20 cm et 30 cm et de 1,20 m de hauteur, maillage simple ou renforcé
- Gaine cerf de diamètre 14 cm, 20 cm et 30 cm et de 1,80 m de hauteur, maillage renforcé.

2.5 LOT 5 - Fourniture de Protections individuelles de ou tubes

- Tube plastique rigide chevreuil de diamètre de 8 à 12 cm et de 1,20 m de hauteur, opaque ou transparent, avec aération
- Tube plastique rigide cerf de de diamètre de 8 à 12 cm et de 1,80 m de hauteur, opaque ou transparent, avec aération

Pour ces deux articles, les tubes de protection permettant un effet de ventilation par la présence de perforation en partie basse seront préférés.

2.6 LOT 6 – Autres protections

- Panneau de grillage métallique en acier galvanisé. Dimension du panneau 100cm x 120cm. Maille 10cm x 5 cm sur la moitié basse et 10cmx10cm sur la moitié haute section du fil 1,5mm.
- Panneau de grillage métallique en acier galvanisé. Dimension du panneau 100cm x 120cm. Maille 10cm x 10 cm, section du fil 1,5mm.

- Panneau de grillage métallique en acier galvanisé. Dimension du panneau 70cm x 120cm. Maille 10cm x 5 cm sur la moitié basse et 10cmx10cm sur la moitié haute section du fil 1,1mm.
- Rouleau de grillage métallique (type Ursus) en acier galvanisé. Hauteur 120cm. Maille soudée 10cmx10cm section du fil 1,6mm
- Panneau grillagé triple torsion acier galvanisé. Section de fil 0,7mm, maille 13mm, dimension du panneau 100 cm x 100 cm
- Rouleau de grillage triple torsion acier galvanisé. Section de fil 0,7mm, maille 13mm, hauteur 1m.

Il sera éventuellement demandé, en fonction des besoins, des filets plastiques ou biodégradables (matière coco ou autre), pour la protection de plantations en collectifs ou placeaux.

3 TRANSPORT ET LIVRAISON

Le titulaire s'engage à respecter les délais de livraison figurant sur les bons de commande.

Suivant le type de produit, **le délai de livraison maximal est de :**

- jalons, tuteurs, tuteurs bambou : **30 jours calendaires**
- protections individuelles, manchons et tubes : **30 jours calendaires**
- grillage : **30 jours calendaires**

à compter de la réception du bon de commande.

Toutefois, le candidat est invité à inscrire un délai de livraison dans le Bordereau de Prix Unitaires, pour chacun des articles, dans le respect du délai maximal.

Ce délai proposé deviendra **contractuel** et figurera sur le bon de commande. **En cas de dépassement, des pénalités s'appliqueront, telles que prévues à l'article 8.2 du CCAP.**

Les livraisons sont effectuées auprès des responsables ONF, aux lieux indiqués dans le descriptif de chaque bon de commande.

L'ONF est informé au minimum 3 jours à l'avance (week-end et jours fériés décomptés) de la date et de l'heure prévue pour chaque livraison, afin qu'un personnel ONF puisse être présent sur le site, pour, d'une part permettre l'accès aux bâtiments et d'autre part, réceptionner les marchandises.

Si tel n'était pas le cas, aucune livraison ou aucun dépôt ne saurait être validé par l'ONF.

A titre de constat, un bon de livraison, mentionnant la nature et la quantité de produits livrés, devra être signé conjointement entre le transporteur et l'agent ONF.

L'ONF ne possédant pas de plate-forme de déchargement, ni de matériel adapté, **les manutentions nécessaires au déchargement des produits seront à la charge du fournisseur, qui prendra toute disposition pour le bon déroulement de l'opération.**

Si, malgré ces prescriptions, des personnels de l'ONF étaient amenés à participer à une opération d'aide au déchargement pour quelque raison que ce soit, cette opération fera l'objet d'un document écrit, dit « **protocole de sécurité** » (Code du Travail, section 2, art R 4515-4 à R 4515-11). Le protocole de sécurité comprend les informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature, générés par l'opération ainsi que les mesures de prévention et de sécurité à observer à chacune des phases de sa réalisation. Le protocole de sécurité sera transmis au fournisseur qui le remettra à son prestataire de transport.

Le titulaire du marché sera informé, au plus tôt à réception des produits et au plus tard sous 48 heures (hors week-end et jours fériés), des problèmes rencontrés.

En aucun cas, les produits ne devront être laissés sur place, s'il n'y a pas présence d'un personnel ONF, l'ONF se déchargeant de toute responsabilité en cas de détérioration ou de vols des produits.

Dans tous les cas, le transporteur devra s'assurer auprès des responsables ONF de livraison, que les moyens qu'il va mettre en œuvre seront compatibles avec les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne le moyen de transport utilisé, par rapport à l'accès sur site ONF et l'appareillage destiné au déchargement.

Les différents points de livraison sont les suivants :

Agence ONF	Sites de livraison	Correspondant ONF	Portable
Ain-Loire-Rhône	Ain : Local technique ONF - 820 Route des Etrouchets – 01200 CHATILLON EN MICHAILLE	BUHLER Arthur	06.10.63.80.97
	Ain : Local Technique ONF Montagnat - 1260 chemin du Moulin de Noirefontaine – 01250 MONTAGNAT		
	Ain : Local Technique ONF Hauteville - 41 rue de la Forestière – 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES		
	Ain : Atelier ONF - 10 rue Dr Levrat – 01130 NANTUA		
	Loire : ONF Ateliers les Oddins - ZA des Oddins – 42640 SAINT GERMAIN LESPINASSE		
Drôme-Ardèche	Atelier ONF Die – ZA de Cocause - 26150 DIE	MOLINA Sébastien	
	Atelier ONF de Eurre – Quartier les Montachauds- Les Vergers de la Tour - 26400 EURRE		
	Atelier ONF Lavilledieu - 375 chemin des Tireuses de Soie – 07170 LAVILLEDIEU		
Isère	Atelier ONF Manival - Route forestière du Manival – 38330 SAINT ISMIER	DUVAUCHELLE Manon	07.77.20.95.72
	Local technique ONF Entraigues - Chemin des Goulets – 38740 ENTRAIGUES		
	Local technique ONF Belmont - Pôle Tertiaire ZI de Chartreuse – 38380 ENTRE DEUX GUIERS		
	Local technique ONF Saint Marcellin – 8 rue Paul Berret – 38160 SAINT-MARCELLIN		
Savoie	ONF Chautagne Le Golet - 1955 route de Mijoux – 73310 RUFFIEUX	COMBAZ-DEVILLE Pascal	06.24.97.32.10
	ONF Atelier du Claret – 1099 avenue de la Gare – 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS		
	ONF Le Morel – 73260 AIGUEBLANCHE		
	Local technique ONF – 179 chemin du Verney - 73460 SAINT-HELENE-SUR-ISERE		
Haute-Savoie	Local ONF Lullin - Lieu-dit forêt domaniale RTM – 74470 LULLIN	ROUX Xavier	06.24.97.32.24
	Local ONF La Tour – 202 Route de Taney – 74250 LA TOUR		
	Local ONF de Bonneville - 11 Rue des Communaux - 74130 BONNEVILLE		
	Local ONF Magland - La Rippaz - 74300 MAGLAND		
	Local ONF de Chavanod - 27 route de la Fruitière - 74650 CHAVANOD		
Montagnes d'Auvergne	Local technique ONF Arpajon - Lieu-dit La Pépinière – 15130 ARPAJON SUR CERE	THEROND Sandrine	06.16.82.64.47
	Local technique ONF Cournon - 10 avenue d'Aubière, ZI – 63800 COURNON D'AUVERGNE		

L'entreprise retenue devra contacter le correspondant ONF, afin de connaître les contraintes locales avant de choisir son transporteur.

L'ONF privilégiera autant que possible le regroupement de ses commandes à l'échelle d'une agence territoriale, de manière à ce que le transporteur puisse optimiser ses tournées de livraison entre les différents sites, par ensembles de palettes, voire par camion complet.

La livraison fait l'objet d'un forfait par déplacement aller/retour par département, en-dehors des livraisons franco de part telles que prévues au BPU de chaque lot.